



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 16 octobre 2018 de 13 h 05 à 13 h 15.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Maxime Vollant, directeur général
M^{me} Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau politique
 - 3.1 Nomination des vice-chefs
4. Bureau du greffe
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux
 - 4.1.1 Réunion régulière du 18 septembre 2018
 - 4.1.2 Réunion spéciale du 20 septembre 2018
 - 4.1.3 Réunion spéciale du 4 octobre 2018
5. Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 5.1 Transfert de bande
6. Infrastructures et services publics
 - 6.1 Programmes d'habitation
7. Levée de la réunion

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU POLITIQUE

3.1 NOMINATION DES VICE-CHEFS

Conformément au *Règlement sur la rémunération des élus* (2017-06) le chef Clifford Moar confirme sa décision de procéder à la nomination des deux vice-chefs suivants :

- M. Jonathan Germain à titre de vice-chef aux relations avec la communauté et la région.
- M. Charles-Édouard Verreault à titre de vice-chef aux relations avec les Premières Nations et les gouvernements.

Les conseillers désignés conserveront les relations internes et externes en lien avec leurs responsabilités spécifiques.

Toujours en vertu de ce règlement, un ajustement salarial est applicable et le salaire actuel du vice-chef est de 75 920 \$ (inclut les indexations annuelles (IPC) de 1.6 % en 2017 et de 1.7 % en 2018).

Cette nomination de deux vice-chefs fait en sorte qu'il est nécessaire de modifier l'attribution des responsabilités spécifiques des élus puisque certains volets sont désormais englobés dans ces deux sphères, soit relations communautaires et régionales ainsi que relations avec les Premières Nations et gouvernements.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Ainsi le chef confirme les responsabilités des élus ci-dessous :

CLIFFORD MOAR

Chef

- Représentant et porte-parole de Katakuhimatsheta (Conseil des élus)
- Négociations

JONATHAN GERMAIN

Vice-chef aux relations avec la communauté et la région

- Santé et mieux-être collectif
- Loisirs

CHARLES-ÉDOUARD VERREAULT

Vice-chef aux relations avec les Premières Nations et les gouvernements

- Infrastructures
- Sécurité publique
- Territoire

STACY BOSSUM

Conseiller

- Développement de l'autonomie gouvernementale
- Relations humaines et administration

PATRICK COURTOIS

Conseiller

- Relations avec les grandes entreprises
- Économie

STÉPHANE GERMAIN

Conseiller

- Patrimoine, culture et langue

ÉLIZABETH LAUNIÈRE

Conseillère

- Éducation et main-d'œuvre
- Condition féminine



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

4. BUREAU DU GREFFE

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 18 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M^{me} Élisabeth Launière
Adopté à l'unanimité

4.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M^{me} Élisabeth Launière
Adopté à l'unanimité

4.1.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 4 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M^{me} Élisabeth Launière
Adopté à l'unanimité

4.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

CLUB RICHELIEU DE ROBERVAL

RÉSOLUTION N° 7191

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir des organisations régionales d'importance ayant pour but de venir en aide aux jeunes dans le besoin;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le Club Richelieu est un organisme de bienfaisance qui a la mission d'appuyer des actions humanitaires, culturelles et sociales qui privilégient la jeunesse en francophonie, incluant les enfants de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Club Richelieu de Roberval dans le cadre de sa campagne de financement.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ dans le cadre de campagne de financement du Club Richelieu de Roberval.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

OPÉRATION NEZ ROUGE ROBERVAL

RÉSOLUTION N° 7192

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à lutter contre l'alcool au volant;

CONSIDÉRANT que l'organisation Opération Nez rouge contribue à assurer une alternative par le raccompagnement sécuritaire des conducteurs en état d'ébriété durant la période des Fêtes, pour le secteur Roberval et les environs en plus d'apporter un soutien financier aux Grands Frères Grandes Sœurs Domaine-du-Roy et d'autres organismes Jeunesse et Sportifs du secteur;

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez rouge Roberval sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement 2018.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 150 \$ à Opération Nez rouge Roberval dans le cadre de sa campagne de financement 2018.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

5. COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

5.1 TRANSFERT DE BANDE

RÉSOLUTION N° 7193

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, est sensible aux enjeux reliés à l'appartenance à la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, en lien avec ses orientations et priorités, entend assurer une saine gestion de son membership;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de transfert de bande sont régies par le Guide sur les transferts de bande;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un transfert d'une bande assujettie à l'article 11 de la Loi sur les Indiens vers une bande assujettie à l'article 10 de la Loi sur les Indiens;

CONSIDÉRANT les exigences prévues pour les transferts de bande en matière d'inscription au Registre des Indiens des Services aux Autochtones Canada à l'effet que chaque bande concernée doit adopter une résolution;

CONSIDÉRANT la demande de transfert de bande effectuée par un membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh vers une bande assujettie à l'article 10 de la Loi sur les Indiens.

IL EST RÉSOLU d'accepter le transfert de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh vers une bande assujettie à l'article 10 de la Loi sur les Indiens de la personne dont le nom apparaît ci-dessous :



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Nom : François GERRY PAUL
Numéro de bande : XXXX
Date de naissance : XXXX
Bande : Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

Note : Le numéro de bande et la date de naissance figurent aux affaires confidentielles.

Note : M. Stéphane Germain se retire du point 6 puisqu'il s'estime en conflit d'intérêts, des membres de sa famille étant directement concernés par un des dossiers.

6. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

6.1 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 7194

Garantie ministérielle
Programme de garantie de prêt
Lot : La totalité du lot 16-A-44 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 7195

Garantie ministérielle
Programme de garantie de prêt
Lot : La totalité du lot 24-6-7 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Note: Les noms et les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 7196

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils en soient de fiers ambassadeurs;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de XXXX, membre n° XXXX lors de sa réunion régulière du 26 septembre 2017, résolution n° 6859;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'acceptation de la susdite demande de garantie ministérielle par le ministère Services aux Autochtones Canada, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a obtenu le transfert de terre, en sa faveur, du certificat de possession détenu par XXXX à l'égard de l'immeuble pour lequel un prêt a été demandé et ledit transfert de terre a été enregistré au Registre des terres indiennes du ministère Services aux Autochtones Canada sous le n° 6105063;

CONSIDÉRANT que le prêt mentionné au paragraphe précédent a été obtenu par l'Emprunteur auprès de la Caisse Desjardins du Pekuakami, et que ce prêt sera acquitté en totalité, une quittance et une mainlevée seront émises par la Caisse Desjardins du Pekuakami;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan émettra une quittance à l'égard de toutes les obligations échues découlant de tout programme d'habitation auquel l'Emprunteur a souscrit relativement à l'immeuble visé par le prêt mentionné au paragraphe 1 ci-dessus;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit consentir à un transfert de terre en faveur de XXXX;

CONSIDÉRANT que l'immeuble concerné a été refinancé sur autorisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et qu'il a accordé une nouvelle garantie ministérielle à XXXX;

CONSIDÉRANT le refinancement, un nouveau transfert de terre en faveur de la Bande sera enregistré sur la totalité du lot 16-A-44 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 101963.

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan rétrocède et transfère dans les meilleurs délais à XXXX, membre n° XXXX, sans condition particulière ni contrepartie, tous les droits qu'il détient sur :

« La totalité du lot 16-A-44 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel qu'illustré sur le plan C.L.S.R. 101963.

AVEC LES BÂTISSSES dessus construites, circonstances et dépendances, incluant toutes les constructions, ouvrages, installations et équipements y érigés. »

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan alloue, selon l'article 20(1) de la Loi sur les Indiens à XXXX membre n° XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, le terrain décrit ci-dessous :

« La totalité du lot 16-A-44 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel qu'illustré sur le plan C.L.S.R. 101963.»

Note: Le nom et numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

Note : M. Stéphane Germain revient à la réunion.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 15, proposée par M. Charles-Édouard Verreault, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'J' followed by a horizontal line and a more complex, cursive-style signature.

Josée Buckell